



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2021-138

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture Aveyron / Direction de la Citoyennete et de la legalite

12-2021-09-15-00002 - Arrêté portant sur la liste des candidats et de leurs remplaçants pour l'élection partielle d'un conseiller départemental canton de Saint Affrique - 1er tour du 10 octobre 2021 (3 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2021-09-15-00002

Arrêté portant sur la liste des candidats et de leurs remplaçants pour l'élection partielle d'un conseiller départemental canton de Saint Affrique - 1er tour du 10 octobre 2021



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
Et de la Légalité**

**SERVICE DE LA LEGALITE
PÔLE STRUCTURES TERRITORIALES ELECTIONS**

Arrêté n°

du 15 septembre 2021

Objet: Liste des candidats et de leurs remplaçants pour l'élection partielle d'un conseiller départemental canton de Saint Affrique – 1^{er} tour du 10 octobre 2021.

LA PREFETE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral ;

VU le décret n°2014-205 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de l'Aveyron ;

VU le décret n°2021-213 du 24 février 2021 actualisant les dénominations des communes dans les décrets portant délimitation des cantons, notamment son article 11 ;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2021-08-16-00001 du 16 août 2021 portant convocation des électeurs du canton de Saint-Affrique à une élection départementale partielle ;

VU les déclarations de candidature dûment enregistrées du 13 au 15 septembre 2021 ;

VU le tirage au sort réalisé le mercredi 15 septembre 2021 à l'issue du délai limite de dépôt des candidatures conformément aux dispositions de l'article R 28 du code électoral ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,

- A R R E T E -

Article 1^{er}: L'état des candidats et de leurs remplaçants pour le 1^{er} tour de scrutin aux élections départementales partielles du canton de Saint Affrique (scrutin du 10 octobre 2021) figure en annexe du présent arrêté.

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

1/3

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, les sous-préfets de Millau et Villefranche de Rouergue, ainsi que les maires du canton de Saint Affrique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire générale ,**

Isabelle KNOWLES

**Liste des candidats et suppléants au 1^{er} tour des élections départementales partielles
du 10 octobre 2021****Canton N°19 :Saint Affrique**

N° panneau	Nom Candidat	Prénom Candidat	Nom Remplaçant	Prénom Remplaçant
1	DAVID	Sébastien	RIVIER	Pascal
2	BEZES	Didier	HERVAS	Jean-Pierre
3	FAUCONNIER	Eric	BENEZECH	Boris